



COMITE TECHNIQUE N°1
COMPTE-RENDU DE REUNION

Le 28 janvier 2011, le comité technique du SAGE du bassin versant du Fresquel s'est réuni à Carcassonne, sous la présidence de Jacques DIMON, président de la CLE

Etaient présents

Jacques DIMON, Président de la CLE
Jacques CHABAUD, SMMAR
Muriel DUPASQUIER, DDTM
Catherine LUCIANI, Conseil Général de l'Aude
Chantal GRAILLE, Agence de l'Eau
Gabriel LECAT, DREAL
Gilles LORENTE, SMMAR

Personne excusée

Frédérique CANCEL-TONELLOT, Conseil Régional Languedoc-Roussillon

Ordre du jour :

- Retour sur les CLE du 21/10 et du 16/12 ; point sur l'organisation, les débats et la transmission des comptes-rendus
- Rétro-planning 2011-2014 ; stratégie, méthode
- Planning 2011 :
 - Etat initial ; méthode, participation, agenda
 - Diagnostic ; études, méthode, étapes
- Actions menées sur le territoire du SAGE

COMPTE RENDU DE REUNION

Jacques DIMON remercie les participants de ce 1^{er} comité technique. Il indique que cette réunion officialise le lancement des opérations d'élaboration du SAGE et plus particulièrement de l'état des lieux. Le président de la CLE insiste sur le fait qu'il s'agit d'un travail partagé par les différents partenaires qui sont à cet effet invités à s'investir dans ce projet. Cette nécessité est d'autant plus grande que le SAGE du bassin versant Fresquel, prioritaire au titre du SDAGE, est encadré par des contraintes de temps très strictes. Les délais seront respectés à la condition d'une parfaite synergie des services et acteurs concernés.

Ordre du jour n°1 :

- Retour sur les CLE du 21/10 et du 16/12 ; point sur l'organisation, les débats et la transmission des comptes-rendus

Les membres du comité technique ont estimé que les débats portant sur les règles de fonctionnement lors de la CLE du 16/12/10 étaient certes nécessaires mais auraient dû être mieux préparés en amont. Il est convenu qu'une attention particulière soit apportée aux préparations des séances plénières.

Concernant la transmission des dossiers de préparation des séances et des comptes rendus, il est convenu de transmettre tous les éléments via le site internet du SMMAR.

Une attention particulière sera également apportée aux dates des CLE et à l'information des membres du comité technique. Des synergies seront recherchées avec les autres SAGE (et plus particulièrement le SAGE HVA) pour les dates des séances plénières et des comités techniques.

Ordre du jour n°2 :

- Rétro-planning 2011-2014 ; stratégie, méthode

Un planning prévisionnel 2011-2014 a été proposé lors de cette réunion (cf. pièces jointes). L'année 2015, consacrée aux validations « administratives », n'apparaît volontairement pas. Sur le plan méthodologique, il a été proposé que l'état initial soit élaboré par des commissions thématiques sur la base du travail rendu en février 2010. L'objectif étant de valider l'état initial en juin 2011. Les phases suivantes seront externalisées à partir du troisième trimestre 2011 dans le cadre d'un marché à bon de commande. Une telle stratégie implique pour le SMMAR une gestion financière et budgétaire stricte compte tenu des actions déjà portées à l'échelle du bassin versant de l'Aude. Cela suppose un accompagnement financier des partenaires à hauteur de 80%.

Les principaux points positifs d'une telle méthode sont :

- Respect des délais
- L'animateur mis à disposition de la CLE par l'EPTB reste mobilisé sur sa mission d'animation.
- Il ne devient pas l'expert des enjeux du SAGE mais garantit l'appropriation de la démarche par les membres de la CLE
- Il rédige les cahiers des charges, veille au bon déroulement des études, anime les comités techniques, les réunions du bureau, des comités de pilotage, des diverses commissions de travail, etc...

Le volet socio-économique pourrait être mené en parallèle tout au long de la démarche afin d'enrichir les débats et orientations de la CLE lors de chacune des phases. Une réflexion est menée en partenariat avec l'animatrice du SAGE HVA afin d'étudier l'opportunité de regrouper les 2 démarches (économie d'échelle). La piste qui consiste à confier les évaluations environnementales à des facultés ou écoles d'ingénieurs est en cours d'examen.

Les membres du comité technique approuvent la stratégie basée sur l'intervention d'un bureau d'étude après la validation de l'état des lieux. Ils estiment qu'il s'agit d'une solution indispensable aux respects des délais. Ils estiment nécessaire qu'un seul et même bureau d'étude intervienne sur chacune des phases afin garantir une bonne continuité.

La DREAL devrait transmettre prochainement une note de cadrage concernant l'évaluation environnementale.

Concernant le planning, le comité technique confirme qu'il s'agit de viser une validation du SAGE par la CLE en septembre 2014, la procédure « administrative » disposant ainsi des délais nécessaires. Les personnes présentes indiquent qu'un nombre plus important de CLE doit être programmé afin de partager plus régulièrement les travaux de chacune des phases et d'émettre des avis sur certains projets pour lesquels elle peut être sollicitée.

Concernant le planning, les membres du comité technique encouragent l'anticipation et le chevauchement des étapes afin d'entretenir une certaine dynamique tant sur le plan technique (commissions techniques et bureau d'étude) que sur le plan de l'animation et de la concertation (débat en CLE, réunions publiques). Il est également convenu de réviser le planning afin d'afficher très clairement des délais plus importants à la phase PAGD et règlement durant laquelle les débats seront plus particulièrement nécessaires. Des CLE supplémentaires seront également rajoutées en faveur de ces phases. Le comité technique propose également que la validation par la CLE du diagnostic soit avancée de mars 12 à janvier 12 ou décembre 11.

L'analyse juridique proposée par l'Agence de l'Eau via un prestataire doit être sollicitée suffisamment tôt. Cette analyse donne lieu à des interventions en CLE afin d'enrichir et d'accompagner le débat.

Les membres du comité technique estiment qu'il n'est pas nécessaire d'engager des études visant à répondre à toutes les interrogations suscitées par les enjeux du bassin versant. Certaines études (transport des produits phytosanitaires vers les eaux de surface par ex.) permettraient certes de mieux comprendre des phénomènes complexes mais nécessiteraient des délais incompatibles avec ceux du SAGE. Le comité technique propose que chacune des étapes puissent se nourrir des connaissances réparties au sein des administrations et services concernés (études, experts, techniciens, etc...).

Le comité technique encourage la poursuite des études et actions actuellement menées ou projetées (Plan Végétal Environnement - Etude Volumes Prélevables - Inventaires Zones Humides - Politiques ENS - Continuité Ecologique etc....). Ces démarches enrichiront les débats et serviront dans tous les cas à la révision du SAGE en 2021.

Ordre du jour n°3 :

- Planning 2011 :
 - Etat initial ; méthode, participation, agenda
 - Diagnostic ; études, méthode, étapes

L'état initial sera réalisé sur la base du pré-état initial daté de Février 2010 dont certaines rubriques méritent d'être précisées, détaillées ou actualisées. Comme indiqué lors de la dernière CLE, des commissions seront développées pour chacune des thématiques. Ces commissions permettront d'associer l'ensemble des services techniques des structures représentées au sein de la CLE. Une synthèse des travaux des commissions thématiques sera présentée au bureau au début du 2^{ème} trimestre.

Le comité technique propose les quatre commissions thématiques suivantes :

Enjeux	Sujets (inventaire non exhaustif)	Membres
Etat quantitatif	<p><u>Etiages, sécheresses :</u> Gestion quantitative des ressources en eau Prévention des risques de pénuries</p> <p><u>Crués, inondations :</u> Protections rapprochées Prévention des risques d'inondation</p>	Etat, Agence, VNF, SICA, BRL, CG11, IEMN
Etat qualitatif	<p><u>Qualité physico-chimique:</u> Localisation des points de mesures et mode de production des données. Synthèse des résultats disponibles. Assainissement et traitement des eaux usées : situation des systèmes d'assainissement, « points noirs », projets.</p>	Etat, Agence de l'Eau, CG11, CA11
Aspects milieux	<p><u>Qualité hydrogéomorphologique:</u> Les anciennes « campagnes » de recalibrages et d'endiguement du Fresquel, continuité écologique, annexes hydrauliques et zones humides</p> <p><u>Qualité biologique:</u> Etat de la ripisylve et du peuplement piscicole</p> <p><u>Inventaires des sites classés, inventoriés ou non au titre de la réglementation :</u> Etat des connaissances sur les zones humides Relations avec sites et démarches N2000 Etat fonctionnel au regard des ressources en eau</p>	Etat, Agence de l'Eau, CG11, CA11, ONEMA, FDAPPMA
Eau et documents d'urbanisme – Socio-économie liée à l'eau	<p><u>SAGE/SCOT(s) :</u> Commissions de travail mixtes SCOT/SAGE</p> <p><u>Socio-économie de l'eau :</u> Inventaire des activités fortement liées à la gestion des ressources en eau Emplois directs, indirects, périmètres d'interaction, « poids économiques »</p>	Etat, Agence, CA11, SICA, UNICEM, VNF, COSYLVA, CCI, CAC, Communauté de communes, SCOT du Lauragais

Afin d'associer les membres de la CLE, le comité technique propose qu'une 1^{er} restitution en réunion du bureau organisée en mai 11 et qu'une série de réunion ouverte aux membres de la CLE soit programmée jusqu'à validation finale en juin lors d'une séance plénière.

Afin de concilier les agendas et les disponibilités de chacun, des réunions seront organisées en marge des commissions. C'est par exemple le cas avec les services du Conseil Général (service hydraulique, ressource en eau et géologie, ENS, etc...) avec lesquels des points particuliers pourront être développés (Base de données sur l'assainissement collectif, inventaire ENS).

L'exemple de l'état initial du SAGE Lez et étangs palavasiens sera utilisé à titre indicatif.

Ordre du jour n°4 :

- Actions déjà engagées sur le territoire du SAGE

Un membre du comité technique demande des informations complémentaires vis-à-vis de la démarche menée sur la Pomarède, en indiquant qu'une étude a été réalisée par BRL pour comprendre les phénomènes de pollution du lac qui remettent en cause l'irrigation à partir de cette ressource. Le Président de la CLE et les représentants du SMMAR indiquent que suite à des problèmes de pollution de l'ensemble des eaux superficielles présentes sur La Pomarède, un partenariat entre la commune, le SMMAR et l'Etablissement Public du Fresquel a été développé à l'initiative de Monsieur le maire et avec l'accord de Monsieur Roger OURLIAC, conseiller général du canton de Castelnau Nord, président de la commission environnement de l'établissement public du Fresquel. Il s'agit dans un premier temps de convenir d'une stratégie visant :

- une meilleure connaissance du degré de dégradation des eaux,
- l'identification des différentes sources de pollutions
- le développement d'actions partenariales en faveur d'une reconquête des qualités environnementales des eaux superficielles présentes sur la commune.

Cette démarche initiée en 2010 a donné lieu à une 1^{er} expertise réalisée cet été par le technicien de rivière du SMMAR visant à décrire l'état des cours d'eau présents sur cette commune. Ce travail s'inscrit donc en complémentarité de l'étude réalisée sur le plan d'eau.

Le comité technique propose que les actions significatives menées en parallèle du SAGE puissent faire l'objet d'une présentation en CLE. Les membres du comité technique encouragent également le développement de synergies entre les différents porteurs de projets et soulignent l'importance d'une transmission systématique des informations auprès de l'animateur qui devrait être associé à toutes les démarches relevant ou liées à la gestion de l'eau comme c'est par exemple le cas pour les SCOT et les démarches Natura 2000.